



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 11 mai 2026 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2026-012 :

Demande de dérogation mineure de 6,27 mètres sur un frontage minimal de terrain au plan d'eau de 10 mètres exigé au 2^e alinéa de l'article 9.8.1 du règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'installer un quai sur le lot riverain.

Demande de dérogation mineure de 1 mètre sur une distance minimale de 1,2 mètres avec la ligne latérale exigée au par. a), du par. 2) du 3^e alinéa de l'article 9.8.1 du règlement de zonage numéro 2002-56, pour autoriser l'installation d'un quai.

****Explication :** Dans le cadre de cette demande, le frontage du terrain au plan d'eau serait de 3,73 mètres et le quai serait installé à un minimum de 0,2 mètre de la ligne latérale de propriété.*

Le tout sur le lot 5 225 483, chemin du Lac-Labelle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5011 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca

DONNÉ à Labelle, ce 21^e jour d'avril 2026

La greffière-trésorière,

France Bellefleur, CPA